



Note Conceptuelle

Célébration de la Journée Mondiale de la pêche 2021

1-Contexte et justification

La **Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale** (CAOPA) regroupe des fédérations nationales de professionnels, hommes et femmes, **de vingt-sept pays africains**. Elle s'engage à promouvoir une pêche durable en s'impliquant dans la définition de politiques de pêche et d'aquaculture qui promeuvent la pêche et l'aquaculture artisanales responsables.

Aujourd'hui, 100 millions d'hommes et de femmes tirent leurs moyens d'existence de la pêche et de l'aquaculture artisanale africaine, qui contribue à 60% de la production halieutique, qui alimente les marchés nationaux régionaux et internationaux. Plus de 200 millions d'Africains dépendent du poisson comme principale source de protéines et de vitamines. La pêche artisanale africaine est un véritable **filet de sécurité alimentaire**, et est un élément essentiel de **stabilité sociale** dans les communautés côtières.

Les Directives volontaires pour une pêche artisanale durable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté sont venues renforcer la reconnaissance de cette contribution de ce secteur au développement nutritionnel, économique et social de la population africaine, notamment des communautés de pêche.

Les Directives sont orientées et adaptées aux besoins et réalités des pays en matière de pêche artisanale maritime et continentale et s'appliquent aussi bien à la pêche qu'aux activités connexes post-récolte et en amont. Elles soutiennent les initiatives régionales et internationales de réduction de la pauvreté, dans le but d'améliorer la gouvernance de la pêche et d'encourager l'utilisation durable des ressources.



Les Directives constituent également un outil clé pour encourager la mise en œuvre de politiques, pratiques et comportements nationaux, afin de renforcer la contribution fondamentale du secteur pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté.

Ainsi, **la mise en œuvre des directives constitue un défi pour les travailleurs de ce secteur, les organisations professionnelles, la société civile, les Etats et les organisations internationales.**

La CAOPA est convaincue que les Directives sont des outils pertinents qui, s'ils sont bien mis en œuvre, peuvent améliorer les performances actuelles de la pêche dans son ensemble dans les pays membres.

C'est pourquoi, la CAOPA s'engage auprès des Etats et de la FAO pour leur diffusion et leur application en fonction des spécificités de chaque pays, notamment dans les pays membres à travers l'élaboration de **plans d'action nationaux concrets, développés de façon transparente, participative et sensible aux enjeux de genre.**

Cet engagement de la CAOPA est renforcé par la proclamation, par la FAO, le 22 novembre 2017, lors de sa soixante-douzième session, l'année 2022, comme **Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (IYafa 2022).**

L'IYafa sera l'occasion de souligner auprès du grand public et des gouvernements l'importance d'adopter des politiques et des programmes publics spécifiques pour promouvoir la pêche artisanale et l'aquaculture durables.

La CAOPA souhaite profiter de la célébration de la Journée mondiale de la pêche 2021 pour établir un **programme d'action pour IYafa**, visant, d'une part, à **mettre en évidence le rôle des professionnels dans la mise en œuvre des Directives**, et, d'autre part, à proposer des **actions concrètes dans trois domaines prioritaires**, qui reflètent les engagements de la CAOPA depuis sa création, et qui sont essentiels pour atteindre l'Objectif de Développement Durable 14.b. adopté par les Nations unies : **'Garantir à la pêche artisanale l'accès aux ressources de pêche et l'accès aux marchés'** :



- Réserver des droits de pêche exclusifs aux pêcheurs artisans dans les zones côtières, cogérées par les pêcheurs artisans ;
- Améliorer la participation des femmes au sein des organisations professionnelles et dans les processus de décision qui les affectent, avec l'objectif d'améliorer leurs conditions de vie et de travail ;
- Mettre la pêche artisanale africaine au centre de l'économie bleue, et protéger les communautés de pêche des autres secteurs qui menacent son développement durable, comme l'exploitation de gaz et de pétrole, le transport maritime, le tourisme, les usines de farine, etc.

A cet effet, un atelier de deux jours se tiendra avant la célébration de la Journée mondiale de la pêche (JMP), **les 19 et 20 novembre 2021**, à Mbour au Sénégal.

Ce sera l'occasion de s'inspirer d'activités concrètes d'information et de sensibilisation sur les Directives volontaires pour une pêche durable menées par nos membres afin de définir une stratégie pour IYAFPA et des actions concrètes sur nos trois domaines prioritaires.

Cette rencontre réunira plus d'une trentaine de personnes : membres de la CAOPA, partenaires techniques et financiers, société civile, administrations de la pêche, recherche, organisations sous-régionales, régionales et internationales en charge de la pêche, etc.

2- Objectifs :

- Partager des expériences sur des exemples d'actions liées à la mise en œuvre des directives ;
- Echanger sur les initiatives concrètes à mener dans les différents pays concernant la mise en œuvre des directives et la célébration de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales ;
- Déterminer les thèmes d'un programme d'action commun et prioriser les activités à mener ;
- Établir un plan d'action global pour une stratégie commune.

3- Résultats attendus



- Un plan d'action global est défini ;
- Des actions concrètes sont identifiées et priorisées dans le cadre de la mise en œuvre des directives pour une pêche artisanale durable et de la célébration de l'IYAF 2022 ;
- Le programme d'action est diffusé au niveau des pays membres.

